



26 janvier, 2023

**Modification no.1**

Demande de proposition # **9F045-22-0235**

Le but de cette modification est:

- Date de clôture des soumissions
- Modifier l'Énoncé des besoins (EDB), page 37, section 4.4.1 Tableau 4-5 - Produits livrables, CDRL# MM-12
- Participants à la conférence des soumissionnaires du 17 janvier, 2023.
- Publier les réponses du Canada aux questions posées lors de la conférence des soumissionnaires

**a. Date de clôture des soumissions**

**SUPPRIMER**

Heure de fermeture : 16 février 2023, à 14h00 (HNE)

**INSÉRER**

Heure de fermeture : **24 mars 2023, à 14h00 (HNE)**

- Modifier l'EDB, page 37, section 4.4.1, Tableau 4-5 - Produits livrables, CDRL# MM-12

**SUPPRIMER**

MM-12	Analyse du coût du cycle de vie	4.2.5 4.2.5.2 4.2.5.3 4.2.5.4	EEM	VI	R	009
-------	---------------------------------	--	-----	----	---	-----

**INSÉRER**

MM-12	Analyse du coût du cycle de vie	4.2.5 4.2.5.2 4.2.5.3 4.2.5.4	Calcul du coût de revient RET EEM	VI Finale	A	009
-------	---------------------------------	--	---	--------------	---	-----

- Participants à la conférence des soumissionnaires du 17 janvier, 2023.**

- ABB
- Airbus
- L3Harris
- Lockheed Martin Canada
- MDA Space
- Raytheon Canada



**b. Publier les réponses du Canada aux questions posées lors de la conférence des soumissionnaires**

Numéro de la question	Question	Réponse
1	La liste des participants et des entreprises qu'ils représentent sera-t-elle disponible?	La liste des entreprises participantes à la conférence fera partie de la modification n°1.
2	La présentation sera-t-elle disponible dans la modification n°1?	Non, la présentation ne sera pas distribuée. Toutes les informations contenues dans la présentation sont tirées de l'Énoncé des besoins (ÉDB) qui est disponible dans la Demande de proposition (DDP).
3	Question à propos de l'approche du concept pour le système au sol et la liaison descendante des données? Cela fait-il partie du champ d'application de cette étude ou d'études séparées?	S'il vous plaît, référez-vous à l'ÉDB – section 4.2.3.8 Définition conceptuelle du segment sol. Fait partie du concept de la mission. L'énoncé des travaux exige que l'entrepreneur informe le gouvernement du Canada de la nécessité d'un segment terrestre.
4	Pourriez-vous rappeler la date limite pour les propositions ?	16 février 2023 à 14 h HNE
5	Est-ce qu'il y a une exigence de contenu canadien?	Non
6	Quand prévoyez-vous la réunion de lancement ?	<p>Le Gouvernement du Canada(GC) souhaite que le contrat débute au 2<sup>e</sup> trimestre de 2023 (année civile). Le calendrier devrait dépendre du temps nécessaire pour terminer l'évaluation des offres (nombre d'offres, etc.)</p> <p><b><u>Remarque importante : au cours de la réunion, la réponse a été donnée comme étant le 2<sup>e</sup> trimestre de l'année fiscale en cours, ce qui était une erreur. L'objectif pour le lancement de la réunion est le 2<sup>e</sup> trimestre de 2023 (année civile).</u></b></p>
7	Un peu d'historique du contexte et de l'avenir. Donc, vous avez mentionné certaines évaluations de coûts et du soutien de votre analyse de rentabilité pour une future phase A. Ai-je bien compris?	Avec cette étude, le Gouvernement du Canada vise à avoir un coût global du cycle de vie et l'objectif principal est d'aller vers une demande de budget complet mais la phase A reste encore optionnelle.
8	Combien de contrats vont être octroyés pour cette phase? Un seul ou plusieurs?	Le gouvernement du Canada attribuera un seul contrat, mais il est possible pour l'industrie de regrouper des entreprises au sein d'une équipe.
9	Sommes-nous censés déterminer la composition de l'équipe avec notre proposition ou après?	Avant. Les soumissionnaires seront évalués sur leur expérience en matière de charges utiles spécifiques, sur la conception de la mission, etc.



		Veillez-vous référer aux critères obligatoires, CO1, DDP - page 12.
10	-	Le gouvernement du Canada insiste sur le fait que l'entrepreneur gagnant devra signer certains accords d'échange d'informations pour la charge utile ABI, en particulier sur EAR et peut-être sur ITAR.
11	Est-il entendu du côté américain que la société fournissant l'ABI consacra l'effort nécessaire pour réagir et répondre aux questions de l'entrepreneur de ce projet?	Au cours du Contrat de Conception de Mission (CCM), l'entrepreneur recevra les informations directement du fournisseur d'ABI. Le Gouvernement du Canada participera à la coordination des activités. Le fournisseur d'ABI est informé du CCM.
12	En ce qui concerne la formation éventuelle d'une grande équipe, il faut parfois un certain temps pour se mettre d'accord sur la répartition des tâches au sein de l'équipe. Envisagez-vous d'ajouter un délai supplémentaire à la période d'affichage si cela s'avérerait nécessaire?	Le Gouvernement du Canada est ouvert pour considérer la demande d'extension. Veuillez faire votre demande pour un délai supplémentaire spécifique par courriel à l'autorité contractante. Si une prolongation est acceptée, le gouvernement du Canada l'annoncera par le biais d'une modification sur CanadaBuys.
13	Je pose une question sur le capteur ABI, puisqu'il provient des États-Unis, est-ce que des informations de contrôle ITAR y seront associées.	Un grand nombre d'informations seront fournies sans aucune restriction EAR. Cependant, certaines informations seront contrôlées par l'EAR. Les entrepreneurs devront signer les accords nécessaires à l'échange d'informations, mais le Gouvernement du Canada aidera à la coordination.
14	En ce qui concerne les instruments de météorologie spatiale, est-ce que c'est la même chose ou les informations nécessaires seront obtenues par le biais de l'Agence spatiale canadienne (ASC) ?	L'information sera transmise par le gouvernement du Canada. La section 5 de l'ÉDB contient les détails sur le moment et la manière dont l'information sera fournie à l'entrepreneur.
15	Expliquez la partie relative à l'autorisation des tâches - budget de base de 2,5 millions de dollars, budget pour les autorisations de tâches de 0,5 million de dollars. Est-ce que ces services seront demandés au fur et à mesure des besoins?	<p>Au cours du contrat, le gouvernement du Canada pourrait avoir besoin de modifier la portée et/ou d'effectuer des travaux supplémentaires. C'est la raison pour laquelle il y a des autorisations de tâches supplémentaires (ÉDB, section 4.2.7, page 32).</p> <p>Le montant de 0,5MCAD alloué aux autorisation de tâche n'est pas un montant garanti. Le gouvernement du Canada utilisera le mode de paiement par étapes (DDP - annexe B) pour le travaux décrit à l'ÉDB et ce montant est limité à 2,5 MCAD.</p>



16	Concernant la sélection des détecteurs associée au GES. Doit-on envisager plusieurs fournisseurs de détecteurs?	Oui. L'évaluation des détecteurs disponibles dans le commerce à l'échelle mondiale devrait permettre de trouver ce qui convient, de comparer les performances, les coûts et les questions logistiques qui s'y rapportent, comme par exemple l'ITAR. Au cours du contrat, le Gouvernement du Canada et l'entrepreneur feront un choix en pesant tous ces facteurs. Une évaluation complète des options disponibles est nécessaire.
17	Le gouvernement voudra-t-il avoir son mot à dire dans le processus de sélection de ce détecteur ?	Veuillez-vous référer à la section 4.2.1.4 de l'EDB : <i>L'entrepreneur doit préparer une note technique contenant une recommandation pour la technologie et le fournisseur choisis et la soumettre à l'ASC pour approbation (CDRL ENG-95b) au ROR.</i>
18	Pouvons-nous supposer la sélection du détecteur remplacera le détecteur de STDP (Space Technology Development Program) initialement prévu et pour lequel une demande de renseignement (DR) a été émise il y a quelques mois.	Le gouvernement du Canada travaille sur un contrat STDP parallèle concernant le détecteur et prévoit partager les résultats des deux contrats. Le contrat STDP diffère en ce qu'il comporte une étape supplémentaire d'acquisition et d'essai, tandis que le Contrat de Conception de Mission (CCM) est davantage un travail de conception.
19	Autorisation des tâches. En cas d'attribution, est-il possible que les jalons soient déplacés?	Les jalons peuvent changer pour diverses raisons, comme une autorisation de tâche qui a été définie pour une portée supplémentaire ou un changement de portée par rapport à l'ÉDB actuel.
19a	Un demi-million de dollars est un montant substantiel et cela pourrait bien créer du travail supplémentaire et retarder l'étape suivante.	Si le travail supplémentaire nécessite un changement de jalon, le gouvernement du Canada l'examinera au cas par cas.
20	Coût du cycle de vie. Vous avez mentionné que l'ABI pourrait être fourni par un partenaire ou pourrait être une contribution internationale, mais dans le coût et l'exercice, comment devons-nous le considérer?	Il s'agira simplement d'une contribution du partenaire. Nous excluons le coût de l'ABI.
21	Par souci d'exhaustivité, même approche pour la météorologie spatiale.	Oui (SVP vous référer à la question 20)
22	Autorisation de tâche (AT). Seront-elles éventuellement demandées en cours d'exécution avant l'étape finale ou après l'étape finale, comme cela s'est produit dans PCW (Polar Communications and Weather).	Techniquement, les deux sont possibles, tant qu'elles sont émises avant la clôture du contrat. Si des tâches supplémentaires nécessitent plus de temps, le gouvernement du Canada devra prolonger le contrat, mais l'AT ne pourra pas être faite après l'approbation de tous les jalons et la clôture du contrat.



<p><b>23</b></p>	<p>Il y a un modèle de vol ABI que la NOAA a laissé et qu'ils envisagent de contribuer. Vous envisagez une constellation de deux satellites. Donc, quel est le plan pour le deuxième dispositif d'imagerie?</p>	<p>Cette question est en cours de discussion. Il existe un ABI pour le premier satellite. Pour le second satellite, il y a quelques pièces supplémentaires qui pourraient être disponibles pour une fabrication rapide et efficace au niveau du coût d'un second ABI. Une autre possibilité est dispositif d'imagerie de nouvelle génération (GEO-XO). La décision n'a pas encore été finalisée. Une des raisons pour lesquelles le CCD a une option réduite pour 1-satellite est spécifiquement pour cette raison.</p>
<p><b>24</b></p>	<p>Dans l'énoncé des besoins relatif au développement de l'instrument GES, il est question du pointage intelligent et de l'utilisation de l'imageur contextuel. Pourriez-vous décrire - le CONOPS? Est-il tel que les informations provenant de la caméra contextuelle seraient utilisées dans le cadre de la stratégie de pointage en temps réel avec l'instrument GHG sur le même satellite, ou traitées et communiquées au second satellite?</p>	<p>La caméra contextuelle n'est pas réellement utilisée pour le pointage intelligent, elle sert plutôt à l'étalonnage ultérieur de la navigation et de l'enregistrement des images. L'idée du pointage intelligent est d'utiliser les masques de nuages de l'ABI lui-même pour permettre le pointage de l'instrument de mesure des gaz à effet de serre. La manière dont cela sera fait exactement en termes de CONOPS n'est pas totalement établie. Une possibilité serait d'avoir la capacité de traiter un masque de nuages de l'ABI à bord et de transmettre ensuite cette information à l'instrument à gaz à effet de serre pour obtenir un masque de nuages, bien que cela puisse ne pas être réalisable. La solution la plus réaliste consisterait donc à transmettre les données ABI au sol, puis à effectuer un traitement limité, avant de transmettre la décision concernant l'endroit à cibler. Cependant, cette méthode pourrait également présenter ses propres défis ou inconvénients, et ces questions feront donc partie de l'étude.</p>
<p><b>25</b></p>	<p>Est-ce que vous vous attendez que nous ayons un scientifique dans notre équipe et que nous utilisions l'OSSE (<i>Observing Systems Simulation Experiments</i>) pour guider l'étude?</p>	<p>Non, le gouvernement du Canada a une équipe scientifique qui s'en occupe en parallèle. Il n'est pas nécessaire que l'entrepreneur effectue des OSSE dans le cadre de ce contrat. L'expertise requise pour la soumission est résumée dans le critère obligatoire, CO1, DDP page 12.</p>
<p><b>26</b></p>	<p>Je me demande s'il y a une chance de prolongation.</p>	<p>Un courriel doit être envoyé à l'autorité contractante, avec la question et la durée supplémentaire requise. Le gouvernement du Canada prendra la décision et affichera les détails. L'affichage actuel a été planifié sur 8 semaines, la période des Fêtes non comprise, au lieu de la période habituelle de 4 à 5 semaines. Cependant, le gouvernement du Canada prendra en considération toute demande de prolongation. Veuillez nous faire part de vos commentaires.</p>



---

<b>27</b>	Une étude des avantages socio-économiques (EASS) est menée en même temps. Un échange d'informations est-il prévu à un moment donné? Un changement de direction pourrait-il avoir lieu en raison des résultats de cette étude?	Non. L'EASS est un aspect que le gouvernement du Canada doit considérer pour la demande de budget pour le contrat de conception de mission (CCM), mais le CCM ne sera pas affecté par l'EASS.
<b>28</b>	-	Si vous avez d'autres questions après cette conférence, veuillez envoyer un courriel à l'autorité contractante et elle les transmettra à l'équipe du projet. Les réponses seront fournies dès que possible.

---

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LE MÊMES**